



PIEBÎEM

Préserver l'Identité Environnementale
de la Bretagne Sud et des Îles contre l'Eolien en Mer

Questions pour le conseil municipal du 24 novembre de Plouhinec- Projet de raccordement éolien- Lettre ouverte à Mme la Maire de Plouhinec

Madame la Maire,

Le Préfet du Morbihan consulte actuellement les communes littorales concernées pour avis sur le projet de raccordement électrique mutualisé des deux parcs Bretagne sud ainsi que la création de liaisons sous-marine et souterraine de 225 000 Volts. La Communauté de Commune de Belle-Île, Quiberon, Erdeven, Plouharnel, Saint-Pierre de Quiberon, Groix viennent de donner un avis négatif.

Nous sommes désagréablement surpris par le fait que ce dossier n'ait pas fait l'objet d'une délibération en Conseil Municipal de Plouhinec et ne soit pas à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 24 novembre, **d'autant que l'absence de réponse vaut approbation !**

En effet, dans un futur proche, Plouhinec (et l'ensemble du littoral morbihannais) se trouveront face à une quarantaine d'éoliennes de 300 à 340 mètres de haut occupant une fois et demie la surface de Belle-Île et représentant quatre fois sa hauteur. Il y aura également un poste éolien de 70m de longueur, 35 mètres de largeur et une hauteur de 135 mètres dont 55 émergés. Cette zone éolienne industrielle sera fortement visible de toute la côte du Morbihan de Saint-Gildas à Guidel et même au-delà (Moëlan, Le Pouldu) avec de forts impacts sur Belle-Île, Groix, Quiberon, Saint-Pierre Quiberon, Plouharnel, Erdeven, Plouhinec, Gâvres, Port-Louis, Larmor...et une forte covisibilité avec des sites mégalithiques classés Unesco et la zone duniaire labellisée Grand Site de France. L'enquête publique sur le raccordement (prévu à Erdeven), initialement prévue en octobre 2025 sera repoussée en mars 2026, et sera suivie par celle sur la première partie de la zone industrielle pour une décision finale d'investissement en 2029.

Or, nous constatons journallement que peu de nos concitoyens de Plouhinec sont au courant de ce projet de zone industrielle éolienne, de son raccordement et surtout des impacts qui en résulteront nécessairement. Le débat CNDP a eu lieu pendant la période Covid et Pennavel et les porteurs de projets n'ont mené que des réunions de propagande qui ne permettaient aucun débat.

L'association PIEBÎEM, qui compte un nombre significatif de citoyens de Plouhinec parmi ses membres, souhaite porter à votre connaissance les remarques ou question suivantes et souhaite que la municipalité de Plouhinec, comme ses voisines, communique un avis défavorable au Préfet concernant le raccordement de la zone éolienne Bretagne sud.

- 1) **Information et démocratie** : Comment l'équipe municipale de Plouhinec compte-t-elle agir de façon à ce que la population de Plouhinec soit informée et loyalement informée sur ce projet et ses impacts et participe massivement aux enquêtes prévues, de façon que la démocratie locale et environnementale (et la législation soit respectée) ?

2) Empreinte maritime du raccordement : Le raccordement dans sa partie maritime comporte trois câbles de 225 000 volts (une liaison simple, une liaison double) sur près de 40 km qui seraient situés dans une zone de pêche professionnelle et très proches d'activités conchylicoles. Quel sera exactement l'encombrement spatial du raccordement sur les fonds marins ? Quelle zone sera interdite d'accès, ou à accès très restreint et quelles en seront les conséquences sur la pêche professionnelle et amateur, le nautisme et plus généralement les activités de loisir ? Quels risques sur la sécurité de circulation ?

3) Impacts sur la biodiversité : Dans sa partie maritime, le raccordement devrait affecter des habitats très riches, spécifiques et à vrai dire exceptionnels tels des bancs de maërl, des herbiers de zostère et des forêts de laminaires qui font partie de la liste des habitats menacés et/ou en déclin de la Convention OSPAR et protégés à divers titres. L'enquête sur l'état initial révèle que le raccordement passe dans une zone d'une particulière richesse avec des caractéristiques rares (herbiers sur bancs de maërl par exemple) et que ce sont des zones de nourricerie importantes où tous les niveaux de la chaîne alimentaire sont présents : homards, araignées de mer, oursins, étoiles de mer, ormeaux, seiches, et poissons divers (lieus, labres...).

Quelles garanties pour la protection de la biodiversité, alors que ces habitats sont particulièrement sensibles à la turbidité de l'eau et donc souffrirait intensément et irrémédiablement de la redéposition de particules fines mises en suspension au moment où l'on enfouit les câbles dans le fond marin ? En effet, ces espèces croissent très lentement (de l'ordre de 1 mm par an pour le maërl et la formation des bancs peut prendre plusieurs centaines d'années). Quels seront les effets des champs électromagnétiques sur les crustacés et les poissons, quels sont les risques que certaines espèces soient mise en danger par attraction par les câbles, perturbations du comportement alimentaire ou reproductif ? Comment se prononcer en l'absence de l'étude environnementale ?

4) Impacts patrimoniaux et historiques : dans la partie maritime du raccordement, RTE lui-même signale que « le risque de découvertes archéologiques est possible »- et s'en inquiète. Il est même quasi-certain, tant le nombre de découvertes accidentelles est nombreux dans les parages, y compris sous l'eau. Dans quelle mesure les travaux de RTE sont-ils compatibles avec des dommages potentiels sur des artefacts liés à l'activité mégalithique et est-ce compatible avec le classement Unesco des mégalithes des rives du Morbihan ?

De même des épaves présentant un intérêt historique sont signalées dans la zone. Le DRASSM (Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines) est intervenu sur la partie maritime du raccordement fin avril/début mai 2025. Comment se prononcer sans avoir connaissance de son rapport qui n'est pas encore publié ?

5) Impacts climatiques et activité nautiques : Une zone éolienne industrielle de l'ampleur de Bretagne sud est l'équivalent d'une petite chaîne de montagne en ce qui concerne l'effet sur le climat local, les vents, la courantologie, les vagues ... La mairie de Plouhinec prévoit-elle de demander une étude d'impact précise de la zone éolienne sur les activités nautiques pratiquées sur les immenses plages de la commune, très appréciées des pratiquants de surf, kite, char à voile, kayak ...

6) Impacts sur l'attractivité et le tourisme- Grand Site Dunaire : Dans son avis rendu le mardi 14 octobre 2025, la Communauté de Commune de Belle-Île a déclaré s'opposer au projet de raccordement de Bretagne sud en mettant en avant « l'absence de considération d'impact sur l'activité touristique » et « l'insuffisance de considération de l'impact du projet sur l'attractivité et les conditions de vie à l'année... il y a une population qui vit à l'année pour l'instant avec un horizon vierge et on ne connaît pas encore l'impact sur nos habitants d'une telle installation ?

Plouhinec, qui serait l'une des communes les plus impactées visuellement par la zone industrielle éolienne Bretagne sud prendra-t-elle une délibération similaire ? (cf ci-dessous

deux extraits du document officiel de la DGEC Direction Générale de l'Énergie et du Climat – Etude paysagère et patrimoniale pour l'état initial de l'environnement en Bretagne Sud (https://www.eoliennesenmer.fr/sites/eoliennesenmer/files/fichiers/2024/04/AO5%20Bretagne_EIE_volet%20paysage%20patrimoine_chapitre%202.pdf)

Dans la partie 1 du même document, la DGEC rappelle que « la valeur paysagère du littoral océanique du grand massif dunaire est forte et se fonde notamment sur son caractère très naturel et unitaire... le tracé concave du trait de côte permet d'apprécier en tout point du littoral l'immensité de ses plages, et son trait de côte presque vierge d'urbanisation. » Qu'en sera-t-il lorsque ceux qui aiment ce littoral et le fréquentent se trouveront confrontés non pas à l'infini horizontal de la mer libre mais à une vue sur une zone éolienne industrielle ? Est-ce compatible avec la labellisation Grand Site de France ?

PIEBÎEM rappelle enfin que notamment selon l'Académie des Sciences, l'Académie des technologies, le CEREMÉ... la France est en surproduction structurelle d'électricité et qu'aucune source nouvelle surtout intermittente n'est nécessaire d'ici 2035.

PIEBÎEM (Préserver l'Identité Environnementale de la Bretagne sud et des Îles contre l'Eolien en Mer) rappelle son opposition à un programme insensé d'éolien en mer climatiquement nul voire négatif, électriquement inepte car dangereux pour la sécurité d'alimentation électrique, au coût de production exorbitant et économiquement non soutenable, néfaste pour l'économie locale, ravageur pour nos paysages littoraux et leur riche biodiversité.

Nous vous remercions par avance de l'attention portée à ces questions et nous invitons donc le Conseil Municipal de Plouhinec, comme l'ont fait Belle-Île et Erdevénec à donner un avis défavorable à la consultation proposée par le préfet.

PIEBÎEM reste disponible pour toute rencontre ou débat que vous souhaiteriez organiser.

Dans cette attente, veuillez agréer, Madame la Maire nos respectueuses salutations.

Association PIEBIEM, le 20 novembre 2025

Eric Sartori, Secrétaire

tel : 06 80 65 31 10



PIEBÎEM

Association Préserver l'Identité Environnementale

PJ : Ci-dessous, extrait du document officiel de la DIGEC, les vues gabarit depuis la plage du Magouëro et depuis les coteaux de Kerzine.



- Gabarit visible de la zone de l'appel d'offres AOS (ZAO) / hauteur du gabarit par rapport à la surface de la mer : 300 m
- Gabarit visible de la zone d'implantation du parc (ZIP) / hauteur du gabarit par rapport à la surface de la mer : 300 m
- Gabarit visible du projet pilote de Groix et Belle-Île (hauteur du gabarit par rapport à la surface de la mer : 186 m)

vue cadrée à 50° - Pour une lecture des échelles conforme à la réalité, positionner la page imprimée au format A3 à 44 cm de vos yeux

Modélisation réalisée avec le logiciel WindPro, tenant compte de la courbure terrestre et de l'altitude de prise de vue.

Vue « gabarit » de la plage du Magouëro



- Gabarit visible de la zone de l'appel d'offres AOS (ZAO) / hauteur du gabarit par rapport à la surface de la mer : 300 m
- Gabarit visible de la zone d'implantation du parc (ZIP) / hauteur du gabarit par rapport à la surface de la mer : 300 m
- Gabarit visible du projet pilote de Groix et Belle-Île (hauteur du gabarit par rapport à la surface de la mer : 186 m)

vue cadrée à 50° - Pour une lecture des échelles conforme à la réalité, positionner la page imprimée au format A3 à 44 cm de vos yeux

Modélisation réalisée avec le logiciel WindPro, tenant compte de la courbure terrestre et de l'altitude de prise de vue.

Vue « gabarit » depuis les coteaux de l'étang de Kerzine